



## **Audience DSDEN 64 – FSU-SNUipp 64**

### **Lundi 2 juin 2025**

#### **Présent-es :**

- **DSDEN 64** : M. MALROUX (IA-DASEN) ; Mme GUERRI (cheffe de division 1er degré), M. ZIEBA (Adjoint à l'IA pour le 1er degré), ;
- **FSU-SNUipp 64** : Virginie LABBE, Elsa DELIGNIERES, Clément POTTIER, Barthélemy MOTTAY ;

#### **Ordre du jour :**

- RASED : enseignant-es spécialisé-es et psychologues scolaires
- AESH
- Mobilité des personnels
- Carte scolaire et langues régionales
- Formation
- Gestion de crise dans les écoles
- Stage syndicaux et droits syndical

### **RASED**



Les délégué-es de la FSU-SNUipp souhaitent revenir sur les décisions prises depuis 15 ans contre les RASED (fermeture de 60 % des postes depuis 2010, moratoire sur les formations de personnels RASED depuis 2017) et sur celle prise en mars dernier par le précédent DASEN d'enlever un tiers des postes d'enseignant-es spécialisé-es RASED restants pour les rattacher directement aux pôles ressources de circonscription.



Ils et elles ont retracé les différentes étapes de la mobilisation en cours : lettre ouverte lancée lors des instances de carte scolaire de mars 2025 et qui a rassemblé à ce jour plus de

400 signatures (dont la quasi intégralité des personnels RASED, près de 200 collègues, et 50 élu·es).



Ils et elles ont réaffirmé leurs revendications : annulation de la transformation des 9 postes d'enseignant·es spécialisé·es des RASED en postes « pôle ressource », rétablissement des départs en formation CAPPEI pour combler les postes vacants, réouverture des 12 postes supprimés pendant et après la Covid-19.

**DASEN** : M. Malroux reprend à son compte les décisions de son prédécesseur. Loin de revenir en arrière, il s'attachera à poursuivre cette logique avec pour horizon un fonctionnement généralisé en pôles ressources. Selon lui, « ce sont ce que les enseignant·es attendent ».

Les pôles ressource sont une « savante combinaison » de modes de fonctionnement nouveaux quand le modèle du RASED traditionnel lui apparaît « dépassé ».

En parallèle, il plaide pour des changements de la formation initiale et continue pour que les enseignant·es soient davantage formé·es à l'accessibilité. Il évoque une « montée en compétences » des enseignant·es.

## Psychologues Éducation Nationale



Plus d'un tiers des postes du 64 sont désormais occupés par des personnels contractuels ou sont vacants. Les délégué·es de la FSU-SNUipp 64 demandent une véritable réflexion au niveau académique pour rendre ces postes plus attractifs pour des titulaires ou, le cas échéant, pour d'éventuel·les contractuel·les (grilles salariales harmonisées et revalorisées, prises en compte de l'ancienneté de service, déploiement de moyens pour fonctionner tels que bureau, téléphone, ordinateur, tests psychométriques).

**DASEN** : M. Malroux reconnaît des difficultés, notamment sur la question des rémunérations, pour lesquelles l'Education Nationale est à la traîne par rapport à d'autres acteurs publics (Conseil départemental par exemple).

Concernant le matériel, il s'agit d'un problème récurrent qui est identifié par ses services...

## AESH



Les délégué·es de la FSU-SNUipp 64 ont réclamé l'augmentation des quotités pour que celles-ci atteignent a minima 24 heures hebdomadaires (soit quotité de 62% et non 60% comme actuellement). Ils et elles ont également demandé à ce que la possibilité d'intégrer le dispositif « Devoirs faits » au collège soit garantie pour tou·tes les AESH volontaires. Par ailleurs, ils et elles ont plaidé pour la fin des changements intempestifs d'emploi du temps du jour au lendemain en demandant un délai minimum d'une à deux semaines avant toute mise

en place d'un nouvel emploi du temps. Un des avis des représentant·es du personnel demandant un délai de 15 jours en instance de Santé de Sécurité et Conditions de Travail avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité. La réponse apportée par le DASEN de l'époque était que cette demande n'était pas en adéquation avec la réalité du terrain...

**DASEN** : M. Malroux entend ces demandes mais indique qu'elles sont en partie du ressort du Rectorat. Il n'exclut pas d'impulser cette réflexion au niveau académique.

## Mobilité des personnels du 1er degré



Nous avons exprimé le rejet de la prise en compte de l'échelon dans le barème pris en compte pour le mouvement et réaffirmé notre volonté, partagée par l'ensemble des syndicats, de voir l'ancienneté générale de services dans la fonction publique prise en compte au lieu du "mérite" tel que cela a été mis en place cette année. Pour cela, nous avons indiqué les fonctionnements plus favorables existant dans d'autres départements (exemple des Deux Sèvres).

**DASEN** : Ces questions doivent être remises à plat lors des prochaines instances départementales et académiques.

## Moyens carte scolaire langues régionales



En carte scolaire, les filières unilingue et bilingue sont régulièrement mises en concurrence du fait que les ouvertures de poste en basque ou occitan se fassent quasi-systématiquement aux dépens de postes en français.

Cette mise en concurrence peut parfois mettre à mal les relations entre les collègues des différentes filières et particulièrement celles et ceux arrivant suite à une fermeture de l'autre filière dans l'école.

La FSU-SNUipp 64 réclame depuis longtemps la fin de cette mise en concurrence des filières et la mise en place de dotations spécifiques, indépendantes, afin que les mesures de carte scolaire ne dépendent de rien d'autre que des besoins de chaque filière.

**DASEN** : M. Malroux énonce son souhait de « ne jamais passer en force ». Chaque décision de carte scolaire sera précédée d'une anticipation des besoins de l'école considérée.

## Formation



Les professeur·es des écoles bénéficient très rarement du choix de leur formation continue, notamment à cause de l'excès de zèle de l'administration pour appliquer les directives ministérielles. Des collègues formatrices et formateurs ont fait remonter leur sentiment d'être à nouveau méprisé·es par les dernières injonctions concernant la formation sur les nouveaux programmes. Suite à l'annonce de la mise en place des nouveaux programmes, elles et ils se sont vu ordonner de stopper net les formations constellations engagées depuis le début de l'année.

Parallèlement, les directrices et directeurs se voient demander de former leurs collègues en 6H conseil des maitres exceptionnel après avoir dû assister à des réunions communes, le tout alourdissant encore plus leur charge de travail.

Enfin, les collègues adjoint·es voient également leurs heures de formation déborder du cadre réglementaire.

Les délégué·es de la FSU-SNUipp 64 demandent donc à ce que les collègues qui souhaitent terminer le travail engagé en formations constellations puissent le faire ; à ce que les collègues puissent déduire les 6 heures supplémentaires des 108 heures annualisées.

Nous demandons, à plus long terme, à ce que les agent·es puissent bénéficier de formations librement choisies, sur temps de service. Nous demandons également à ce que les AESH, Psychologues et PE puissent bénéficier de temps de formation communs, notamment sur la question de l'inclusion scolaire. Nous renouvelons enfin notre demande de participation à un groupe de travail en amont du conseil départemental de formation afin que celui-ci prenne réellement en compte nos demandes.

**DASEN** : M. Malroux entend la demande d'un groupe de travail en amont du conseil de formation. Concernant la formation aux nouveaux programmes, les collègues ayant épuisé leurs heures de formation pourront déduire les 6 heures de formation des APC ou des heures de concertation.

## Gestion de crise dans les écoles



Nous alertons sur plusieurs situations d'école (dont plusieurs sur la circonscription d'Oloron) dans lesquelles les personnels sont en souffrance, notamment du fait de certaines décisions très contestables de l'administration.

**DASEN** : M. Malroux entend nos remarques et reconnaît le rôle de représentant·es des personnels qui doit nous conduire à l'alerter de toute situation de souffrance des personnels. Il rappelle cependant que l'administration est là pour poser le cadre auprès des collègues.

## Formation et droit syndical



Entre le 8 novembre 2024 et le 9 mai 2025, la FSU-SNUipp 64 a organisé 4 stages syndicaux (ce qui est loin d'être un abus) auxquels n'ont pu assister beaucoup de nos collègues fautes de moyens de remplacement ou du fait de refus exprimés par l'administration. Ces refus systématiques, parfois la veille de la date limite, en invoquant des « nécessités de service » nous font clairement penser à de l'obstruction à la mise en œuvre du droit syndical des agent-es.

Nous demandons à ce que la réglementation concernant le droit syndical soit respectée et que l'argument des nécessités de services ne deviennent pas le joker de l'administration pour entraver ce droit.

**DASEN** : M. Malroux entend veiller au respect des règles et du droit syndical. Pour autant, il fait primer les nécessités de service, « un-e enseignant-e dans chaque classe » étant l'objectif « suprême ».

La FSU-SNUipp 64 rappelle que les problèmes structurels de remplacement ne relèvent pas des nécessités de services. Celles-ci peuvent relever d'un problème ponctuel, imprévisible de ressources humaines. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les stagiaires se conforment à l'obligation de demander une autorisation d'absence plus d'un mois à l'avance. Le manque de remplaçant-es ne peut pas être invoqué 15 jours à l'avance d'une date. Quand bien même, des collègues ne nécessitant pas d'être remplacé-es ont vu leur demande rejetée. Certain-es collègues dans des situations identiques ont reçu des réponses différentes.

*Pour rappel, les textes en vigueur fixent à 12 le nombre de jours annuels dont chaque agent-e de la fonction publique peut bénéficier pour assister à des stages de formation syndicale. Pour beaucoup de collègues cette année, ce droit, sensé être garanti, a été entravé.*

En conclusion, nous rappelons à M. le DASEN que bien qu'affirmant vouloir ne jamais passer en force, sa décision concernant les postes RASED illustre très concrètement le contraire. Pourtant, revenir sur cette décision ne coûterait pas un centime et respecterait la demande de la quasi-intégralité des personnels des RASED, d'une cinquantaine d'élus-es et de centaines de personnels.

Pau, le 2 juin 2025.